



Par courrier électronique
Monsieur
Richard NANCHEN
Route de Diogne 3
3963 Crans-Montana

Notre réf. CV
Votre réf. /

Date 02.02.2026

Question écrite no 2025.11.417 concernant « Manifestation non autorisée à Sion, visage dissimulé » (10.11.2025)

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'État, nous vous remettons ci-dessous notre détermination suite à votre question écrite du 10 novembre 2025 concernant les amendes délivrées par la Police cantonale au sens de la LIDV.

Le 16 septembre 2025, la Ville de Sion a refusé la tenue d'une manifestation annoncée comme « *pro-palestinienne* », considérant que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies. Une décision que le Conseil d'Etat a confirmé le 29 octobre 2025 à la suite du recours déposé par les organisateurs. Pour rappel, des manifestations de ce type ont récemment conduit à de nombreux blessés et dégâts très importants notamment à Genève, Lausanne et Berne.

Malgré l'interdiction prononcée, les manifestants se sont réunis à la Gare de Sion vers 14 heures. La Police cantonale a alors indiqué à de réitérées reprises aux organisateurs que la manifestation n'était pas autorisée et que les manifestants devaient se disperser. Vers 16 heures 45, deux cents manifestants regroupés à la gare ont forcé le premier barrage de police avant d'être arrêtés, quelques 50 mètres plus loin, par les unités du maintien de l'ordre de la Police cantonale.

Lors de cet engagement, ce sont au total 34 personnes qui ont été contrôlées par les forces de l'ordre. Lors de ces vérifications, la police a saisi de nombreux objets dangereux. En outre, certains manifestants disposaient alors, dans leurs effets, de cagoules.

Bien que porteur de cagoules et conscient que certains manifestants se soient dissimulés le visage lors de cette manifestation, dans le cadre du rétablissement de l'ordre, la police n'a pas été en mesure d'identifier clairement les personnes s'étant dissimulé le visage, raison pour laquelle aucune amende au sens de la LIDV n'a été délivrée.



Au final, la Police cantonale valaisanne a délivré 8 interdictions de périmètre et renvoi. Par ailleurs 4 manifestants ont fait l'objet de dénonciations pénales.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de nos sentiments distingués.



Stéphane Ganzer
Conseiller d'Etat

Signature apposée. À votre demande, nous vous transmettrons une version originale signée.

Copie à Présidence du Grand Conseil
Service parlementaire